

Rapport Budget Primitif 2021

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-BF
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021



Commune de 

Introduction	3
Equilibre global	4
1. Section de fonctionnement	4
1.1 Recettes de fonctionnement : 24.5 M€, -500€, -2% (évolution de BP20 à BP21)	4
1.1.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 256 k€, +25k€	5
1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2.4 M€, -256 k€, -9.5%	5
1.1.2.1 Produits des services : 1.21 M€, -264 k€,	5
1.1.2.2 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1.19M€	6
1.1.3 Ressources Fiscales : 19.39 M€, -210K, -1%	7
1.1.3.1 Fiscalité Communale : 12.26 M€, -160 k€	8
1.1.3.2 Reversement Fiscalité : 6.2 M€, stable	8
1.1.3.3 Fiscalité indirecte : 919 k€	9
1.1.4 Dotations et Participations : 2.3 M€, 50 k€, -2%	10
1.1.4.1 Dotations de l'Etat : 1.86 M€, -62K€, -3%	10
1.1.4.2 Autres organismes : 466 k€, +26 k€, +4 %	11
1.1.5 Autres produits de gestion courante 115 k€, -7 k€, -6%	11
1.1.6 Produits Exceptionnels 37 k€	11
1.2 Dépenses de fonctionnement : 22.4 M€, +280K, +1.27% (évolution de BP20 à BP21)	12
1.2.1 Charges à caractère général : 5.68 M€	12
1.2.1.1 Achats : 2.27 M€	13
1.2.1.2 Services Externes 3.1 M€	14
1.2.1.3 Impôts 55 k€	14
1.2.2 Charges de personnel : 13.8 M€	14
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.38 M€	15
1.2.3.1 Participations obligatoires : 1,03M€	15
1.2.3.2 Associations 591 k€	15
1.2.3.3 Action Sociale : 560 k€, +9K€	15
1.2.4 Charges financières : 75 K€	15
1.2.5 Charges exceptionnelles : 26 K€	16
1.2.6 Atténuation de produits : 280 K€, -25K€, -11%	16
2. Section d'investissement	17
2.1 Recettes d'investissement 10.5 M€	17
2.1.1 Affectation Résultats : 4.2 M€	17
2.1.2 FCTVA : 740 k€	17
2.1.3 Subventions d'Investissement 725 k€ inscriptions nouvelles + 222K€ reports	18
2.1.3. Taxe d'aménagement : 220 k€	18
2.1.5 Cessions : 400K€	18
2.1.6 Amendes de police : 150 k€	18
2.1.7 Emprunt : 3.78 M€	19
2.2 Dépenses d'investissement : 13.08 M€	20
2.2.1 Investissements sous forme d'opérations individualisées : 3,4M€	20
2.2.2 Etudes, fonds de concours et logiciels hors opérations individualisées : 725K€	22
2.2.3 Travaux hors opérations individualisées : 5.44M€	23
2.2.4 Equipements et acquisitions hors opérations : 1.5M€	25
2.2.5 Acquisitions foncières hors opérations individualisées : 715K€	26
2.2.6 Remboursements d'emprunts 1.03 M€	26
2.2.7 Participations 13 900 €	26
2.2.8 Dépenses Imprévues 150 k€	26
Tableaux synthétiques : Comptes administratifs	27
Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels	28
Conclusion	29

Introduction

Le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité

Il doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat **dans les 15 jours qui suivent son approbation**.

Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**.

Ce rapport évoque seulement le budget principal. En effet les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement avaient été transférés à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans depuis le transfert de compétences au 1^{er} janvier 2020.

Afin de faciliter l'appropriation du document budgétaire officiel, le rapport s'attachera à expliquer et suivre le déroulement des chapitres contenus dans la maquette budgétaire en évoquant successivement les recettes et les dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement. La présentation est similaire à celle du rapport du Compte Administratif.

Méthodes :

Afin de faciliter le suivi et la navigation entre les documents, les différentes sections seront évoquées selon la même présentation et selon les mêmes codes couleurs que la maquette du compte administratif 2020.

Il est d'usage de comparer les prévisions de l'année, aux réalisations et prévisions de l'année précédente. Toutefois, eu égard de l'année 2020 qui a été tout à fait singulière dans la réalisation et cela se retranscrit au niveau de la mise en œuvre budgétaire.

Aussi et sauf indication contraire, les évolutions sont notées par rapport au prévisionnel de l'année 2020.

D'autre part, les prévisions pour cette année 2021 s'avèrent particulièrement complexes. En effet, les incertitudes quant à un éventuel reconfinement, aux ouvertures effectives des services actuellement fermés et aux mesures financières qu'il pourrait être nécessaire de prendre incitent à la plus grande prudence.

En termes de méthode, un point majeur est à noter à savoir le positionnement des produits de cessions, comptabilisés en fonctionnement mais présentés en section d'investissement pour un montant de 400K€.

Afin de faciliter la lecture certains montants sont arrondis sans dénaturer la réalité.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-BF
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021



Commune de 

Equilibre global

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 45.7 M€ toutes opérations confondues avec :

- ✓ 28.6 M€ pour la section de fonctionnement
- ✓ 17.1 M€ pour la section d'investissement.

Les opérations d'ordre s'équilibrent à 7 348 912€ en dépenses et en recettes. Les opérations d'ordre ne sont pas détaillées dans ce rapport puisqu'elles ne présentent pas d'enjeux et s'équilibrent à l'intérieur des sections sous forme de jeux d'écriture comptable.

La suite du rapport est donc consacrée uniquement à l'examen des dépenses et recettes **réelles**.

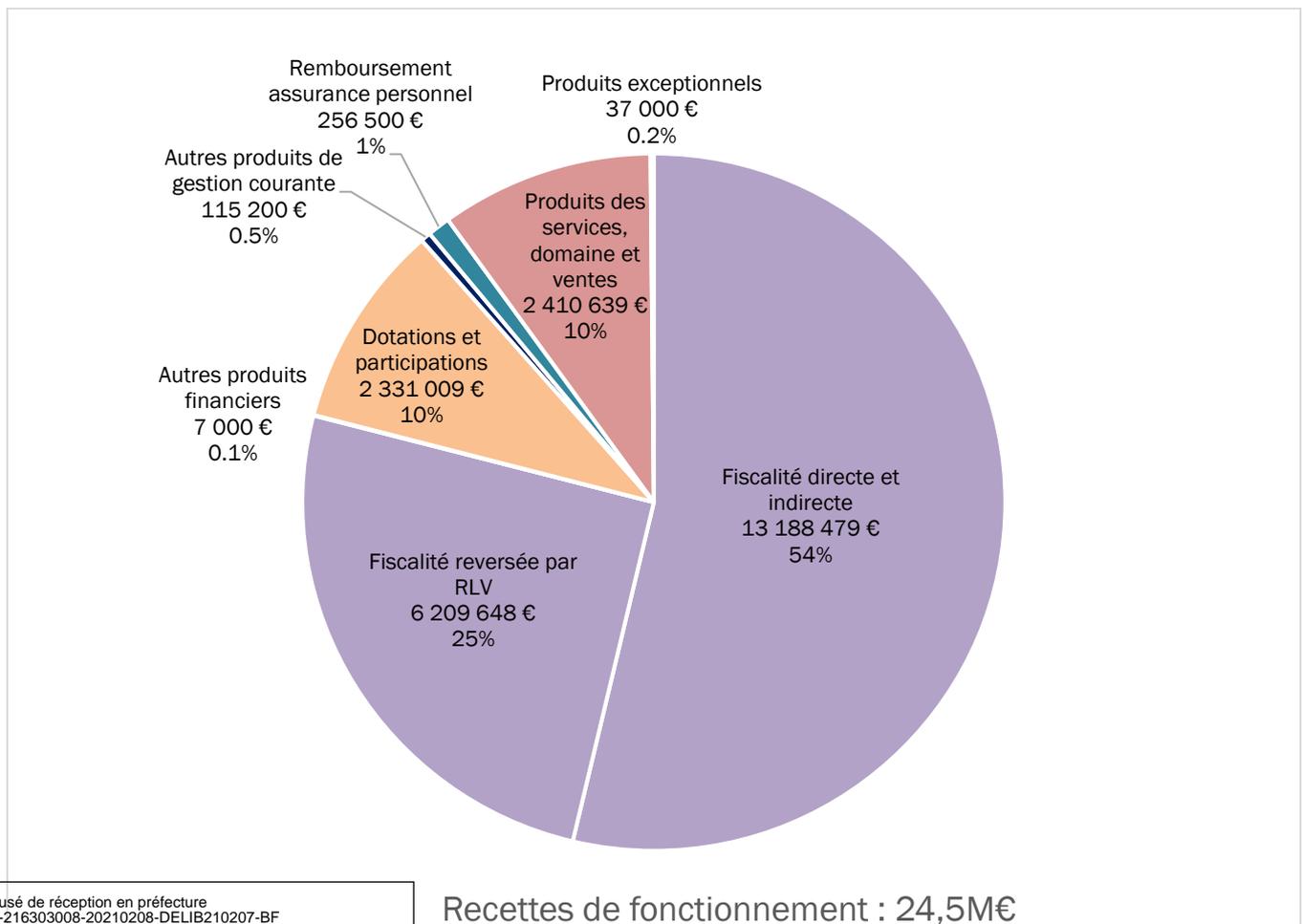
Pour mémoire : les opérations réelles donnent lieu à encaissement ou décaissement effectif.

C'est ainsi qu'au sein des différentes sections, les dépenses et les recettes réelles n'apparaissent pas équilibrées.

1. Section de fonctionnement

1.1 Recettes de fonctionnement : 24.5 M€, -500€, -2% (évolution de BP20 à BP21)

Les recettes de fonctionnement sont prévues en baisse de 2%, (-500 k€) par rapport au Budget prévisionnel 2020. La répartition des ressources selon les chapitres du budget primitif se matérialise comme suit :



1.1.1 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 256 k€, +25k€

Cette rubrique correspond au chapitre 013 du Budget prévisionnel.

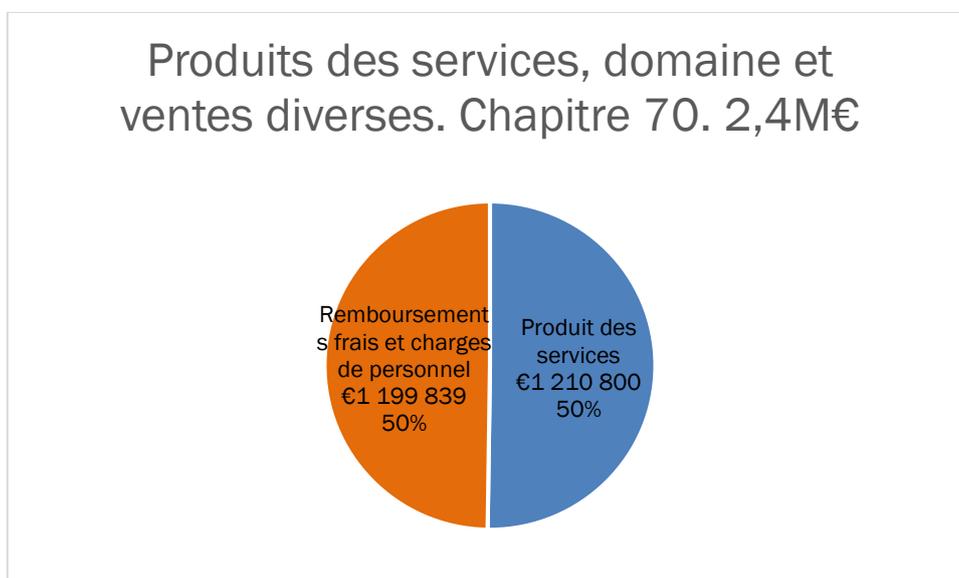
Ce poste regroupe le remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité.

Il est prudemment revu à la hausse de 25 k€ (+11 % par rapport au budget prévisionnel 2020) compte tenu de la réalisation du dernier exercice.

1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 2.4 M€, -256 k€, -9.5%

Cette rubrique correspond au chapitre 70 du BP.

Ce poste regroupe les produits des services, d'utilisation du domaine public ainsi que les remboursements de frais de personnel mis à disposition ou de frais autres.



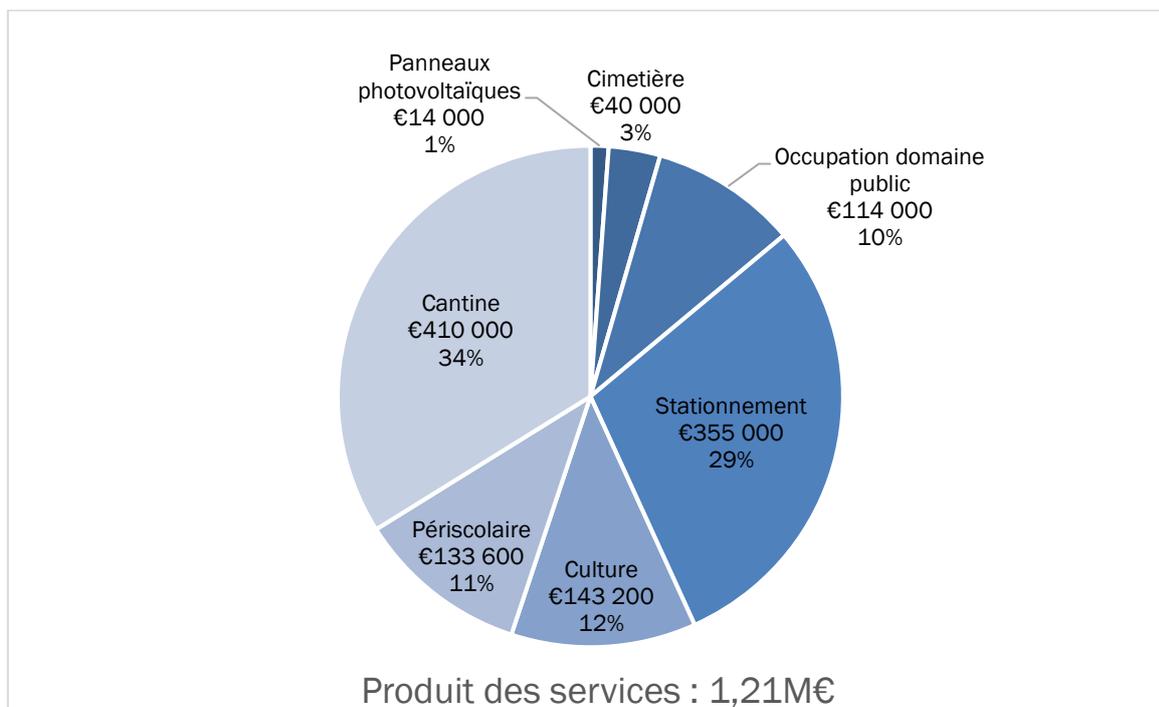
Ce poste est en baisse prévisionnelle de 9.5 % par rapport au BP2020, compte-tenu de la difficulté à évaluer les recettes au regard du contexte particulier. Pour mémoire, le réalisé 2020 est de 2.23M€.

1.1.2.1 Produits des services : 1.21 M€, -264 k€,

Entrons maintenant dans le détail du chapitre 70 avec le produit des services, domaine et ventes diverses.

Ce poste de recettes est prévu en baisse de 268K€ (-22%) par rapport au budget prévisionnel 2020. Par rapport au budget réalisé 2020, ce poste est prévu en hausse de 169K€ (+13%).

Ce poste se décompose comme suit :



Cette rubrique connaît une forte baisse par rapport au prévisionnel 2020, pour finalement plutôt se rapprocher du réalisé de 2020. En effet, les différentes directions ont été très prudentes sur l'estimation de leurs recettes, au vu des incertitudes quant au fonctionnement des services.

C'est par exemple le cas pour les recettes des horodateurs qui sont estimées à 355€ (estimé 2020 = 549K€, réalisé 2020 = 336K€.) Ce afin de tenir compte du réalisé 2020 et des décisions pérennes prises au 2^e semestre 2020 (gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement) dont on estime à -150K€ par année la baisse subséquente des recettes.

C'est également le cas pour le secteur de la culture avec des recettes écoles et spectacles estimées à 143K€ (estimé 2020 = 184K€, réalisé 2020 = 114K€), eu égard au report de réouverture pour le spectacle vivant.

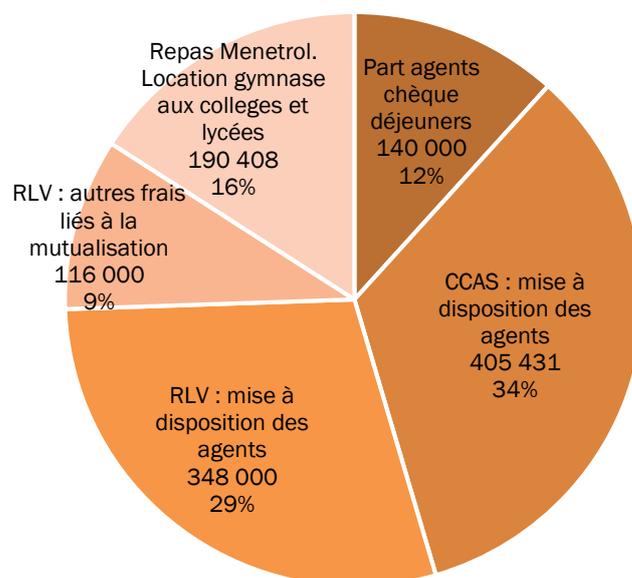
En ce qui concerne le cimetière, les recettes sont estimées en baisse de 15K€ puisqu'au vu de la Loi de Finances 2021, l'Etat abroge plusieurs redevances funéraires aux communes (connues sous les noms de taxe d'inhumation, de convoi et de crémation).

1.1.2.2 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1.19M€

Continuons dans le détail du chapitre 70, avec le remboursement de frais divers et de charges de personnel.

(Il est à noter que ce chapitre se distingue comptablement du chapitre 013 « remboursement assurance personnel » lié principalement aux remboursements d'assurances).

Remboursement frais divers et charges de personnel : 1,19M€



Remboursement de charges de personnel

Cette rubrique regroupe :

- La part des chèques déjeuners financée par les agents
- La mise à disposition du personnel communal pour le CCAS (le CCAS ne dispose pas de personnel propre)
- La mise à disposition d'une partie du service des sports et du service des ressources humaines et un résidu de mutualisation des services techniques auprès de RLV.

Remboursement de frais divers

Cette rubrique regroupe :

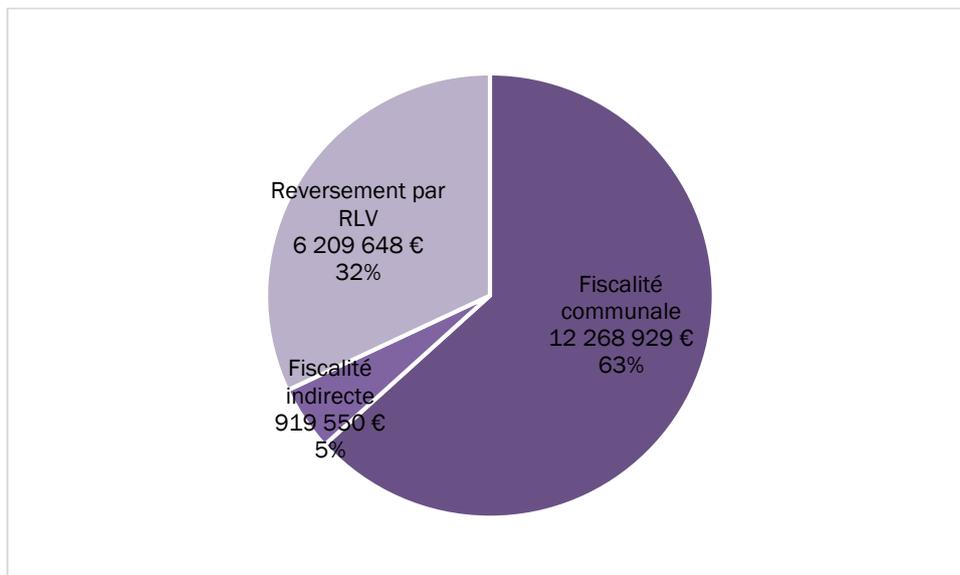
- La facturation des repas préparés par la cuisine centrale de Riom à la commune de Ménérol. A partir de 2021, il n'y aura plus de repas vendus à la commune de Enval, cette dernière ayant informé Riom de sa décision.
-
- La location des gymnases aux collèges et lycées
- Le service commun de production florale et le service de bien partagés d'entretien des terrains de sports
- La fourrière automobile
- Les autres frais liés à la mutualisation avec RLV (116K€) : achats de fournitures, utilisation matériel informatique...

Ce chapitre est globalement estimé au même montant que le réalisé de 2020.

1.1.3 Ressources Fiscales : 19.39 M€, -210K, -1%

Cette rubrique correspond au chapitre 73 du BP

Ce poste est prévu en baisse de 210K€ par rapport au BP2020.



1.1.3.1 Fiscalité Communale : 12.26 M€, -160 k€

La collectivité maintient ses taux d'imposition inchangés depuis 2014 conformément à son engagement.

	Taux proposés
Taxe d'habitation	16.50 %
Taxe Foncier Bâti	25.90 %
Taxe Foncier non Bâti	83.00 %

Ce poste est noté en baisse de 160K€.

En effet, les mouvements en cours au niveau des entreprises et industries (notamment MSD / Fareva) sur le territoire nous incitent à la plus grande prudence sur les prévisions.

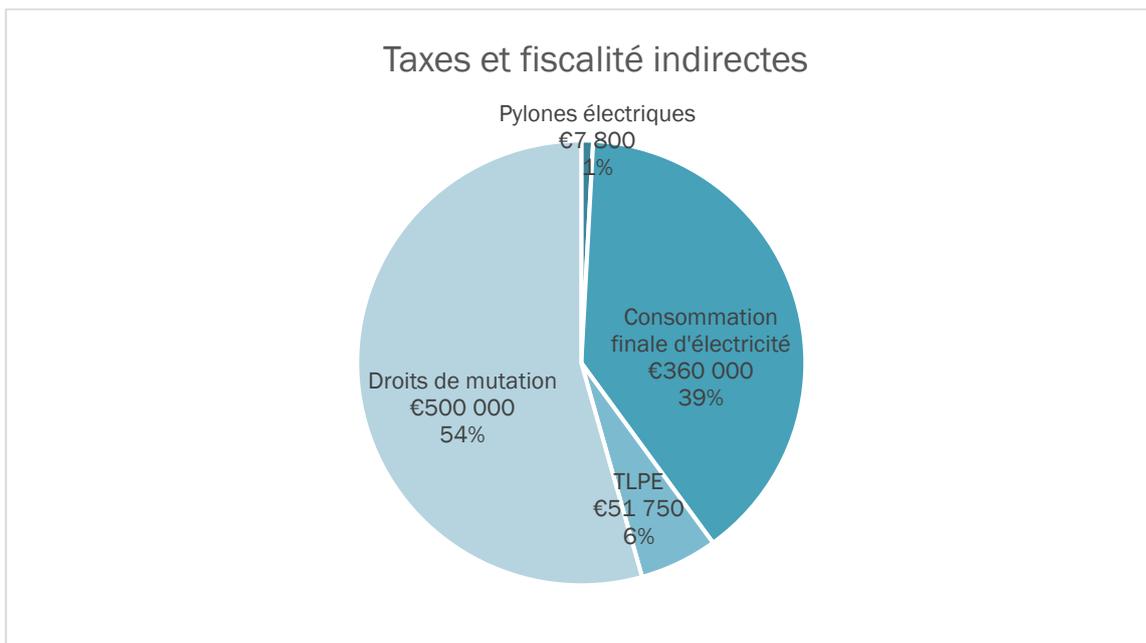
1.1.3.2 Reversement Fiscalité : 6.2 M€, stable

Ces transferts correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Communauté, devenu depuis Riom Limagne Volcans (RLV).

Cette restitution de taxe professionnelle est complétée par 1.3 M€ de dotation de solidarité.

Les transferts en provenance de RLV sont prévus stables à 6.2 M€ du fait de l'absence de transfert de compétences en 2020.

1.1.3.3 Fiscalité indirecte : 919 k€



Les produits de fiscalité indirecte sont prévus en légère baisse par rapport au BP 2020 (-27k€) afin de se rapprocher du réalisé 2020. Cette baisse se concentre sur la taxe locale sur la publicité extérieure puisqu'une exonération de 25% a été mise en place courant 2020 du fait du contexte sanitaire.

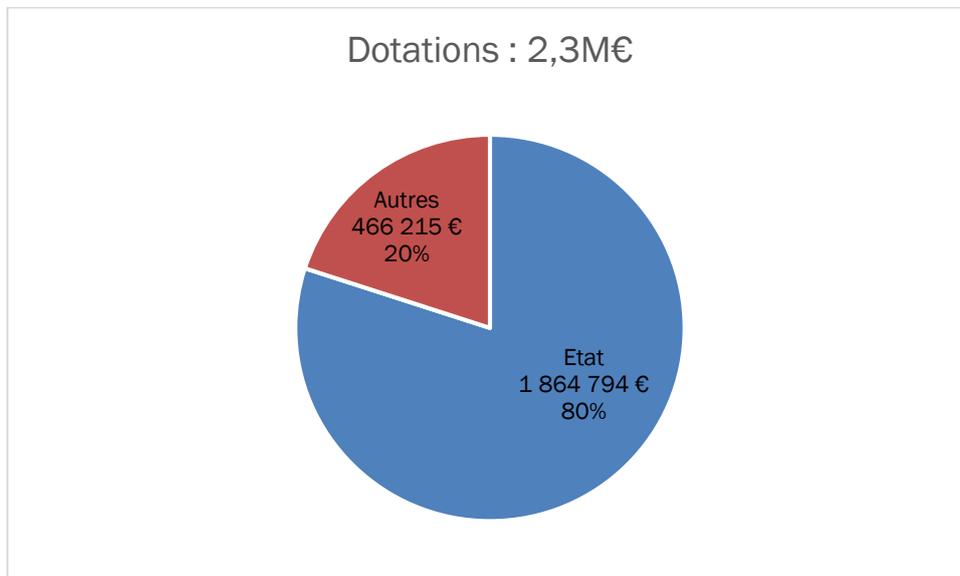
Il reste complexe d'évaluer les recettes liées aux droits de mutation puisqu'elles dépendent du dynamisme du marché immobilier local, actuellement freiné. Ils sont donc intégrés à hauteur de 500K€ dans le prévisionnel 2021. Pour mémoire, la moyenne des droits de mutation perçus par la commune sur les années 2016 à 2020 s'élève à 585k€

1.1.4 Dotations et Participations : 2.3 M€, 50 k€, -2%

Cette rubrique correspond au chapitre 74 du BP.

De BP2020 complété par ses décisions modificatives à BP 2021, ce poste connaît une diminution de 50 k€, causée principalement par la baisse des dotations de l'Etat.

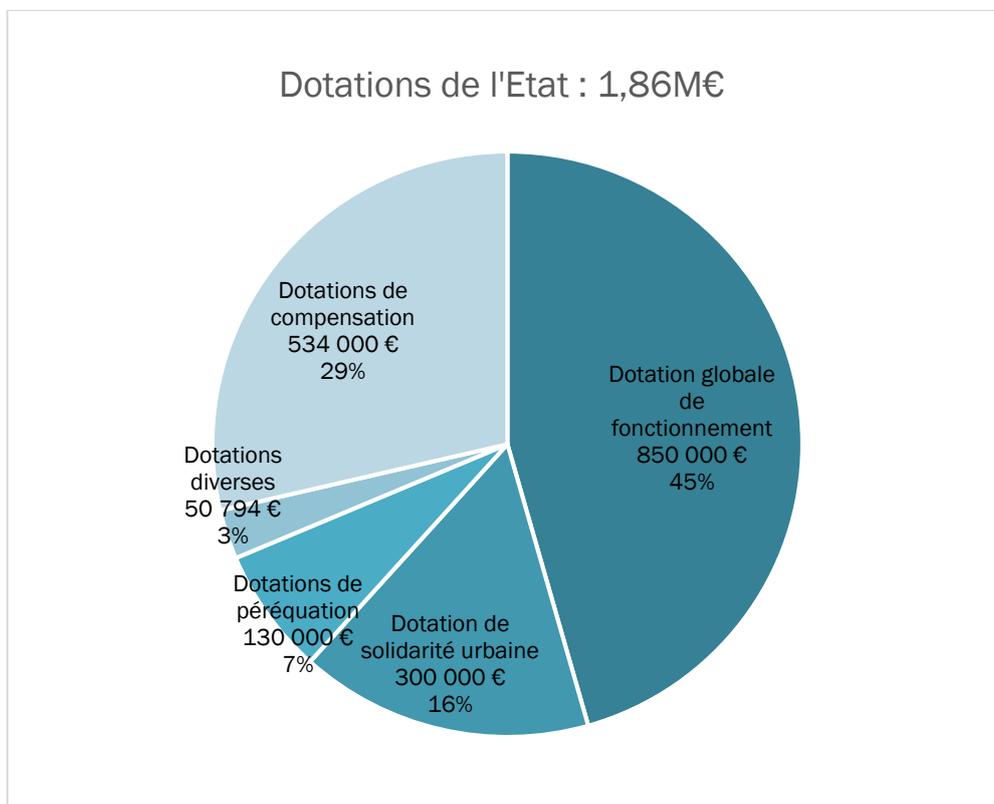
La répartition de ce poste est anticipée comme suit :



Il est à noter que ce poste est traditionnellement abondé en décision modificative de décembre par la valorisation de la politique du quotient familial, dont le montant s'élevait en 2020 à 340 k€.

1.1.4.1 Dotations de l'Etat : 1.86 M€, -62K€, -3%

L'enveloppe globale des dotations de l'Etat est prévue en baisse de 62K€ soit -3%



Par prudence, la dotation globale de fonctionnement est évaluée en baisse de 40K€ soit -4.5% pour tomber à 810 000 €. Ce montant doit être tenu compte de la baisse permanente de cette ressource de la collectivité depuis 2014. Pour mémoire, celle-ci s'élevait à 2,7M€ en 2013

Accusé de réception en préfecture
063-29630008-20210208 DELIB 0207 BP
Date de télétransmission : 11/2/2021
Date de réception en préfecture : 12/02/2021



La dotation de solidarité urbaine est prévue en baisse de 13K€ soit -4,15%
Les autres dotations (compensation, péréquation, recensement, titres sécurisés) sont prévues relativement stables ou légèrement en baisse.

1.1.4.2 Autres organismes : 466 k€, +26 k€, +4 %

Ce poste de recettes est prévu en légère hausse

Ce poste de recettes est principalement composé des subventions de la caisse d'allocations familiales estimées à hauteur de 287 k€

Ces subventions sont versées pour l'exercice des missions prestations périscolaires et accueil de loisirs au titre de l'année n-1. La CAF maintient ses subventions malgré le fait que le réalisé effectif de 2020 ait été impacté par la crise sanitaire.

Viennent ensuite par ordre de contribution le fonds d'amorçage des rythmes scolaires à hauteur de 50 k€ ainsi que la redevance des panneaux Decaux pour 25K€.

La Région vient en soutien des saisons culturelles, reconnues « scènes régionales » à hauteur de 35 k€ (+5K€, en lien avec les notifications reçues).

Le Département participe traditionnellement aussi à cet effort en consacrant 10K€ aux saisons culturelles (+5K€) et 15 k€ à l'école de musique.

1.1.5 Autres produits de gestion courante 115 k€, -7 k€, -6%

Cette rubrique correspond au chapitre 75 du CA.

Ce poste est attendu en baisse en 2021 de 7 k€ en raison de la baisse des revenus des immeubles, suite aux mouvements de locataires (EFCAM et de RLV avec leurs départs respectifs de l'école Jean Moulin et du hangar du bâtiment Rallye La Varenne sur le site de l'ancien Gilbert Romme).

1.1.6 Produits Exceptionnels 37 k€

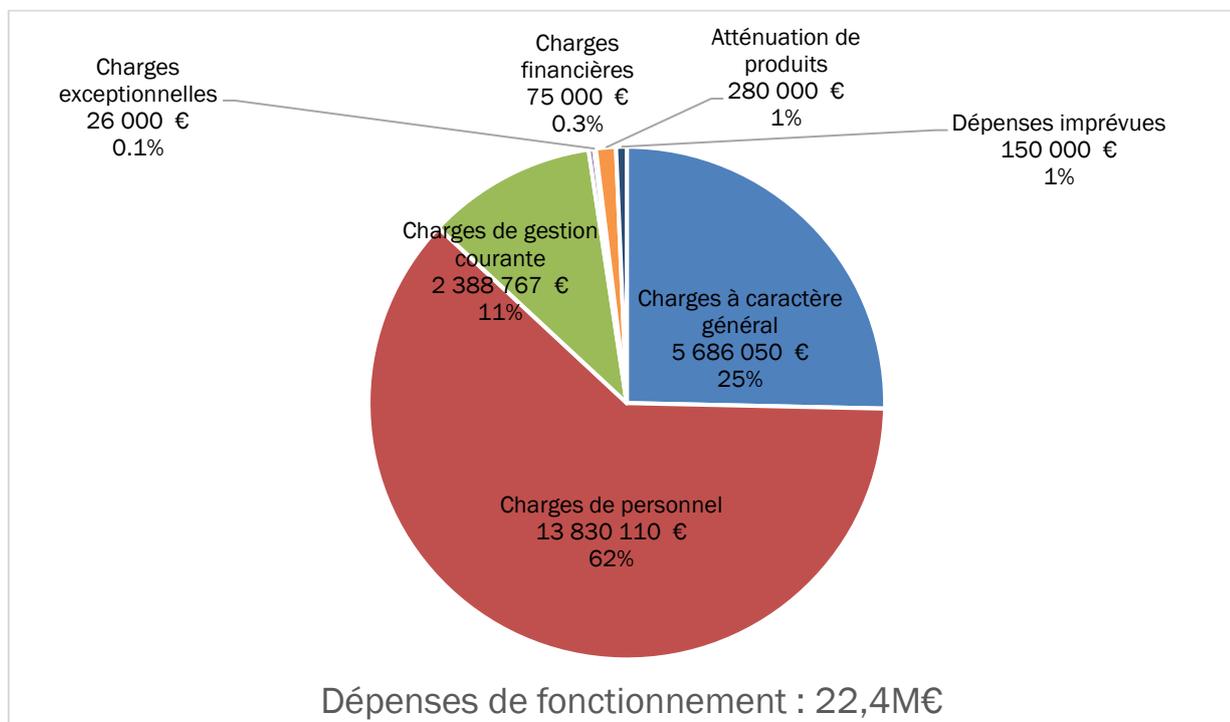
Cette rubrique correspond au chapitre 77 du BP.

Il est stable entre 2020 et 2021.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 22.4 M€, +280K, +1.27% (évolution de BP20 à BP21)

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent pour le budget primitif 2021 à 22.4 M€ soit une hausse de 280K€ (+1.27%)

Les inscriptions se répartissent comme suit :

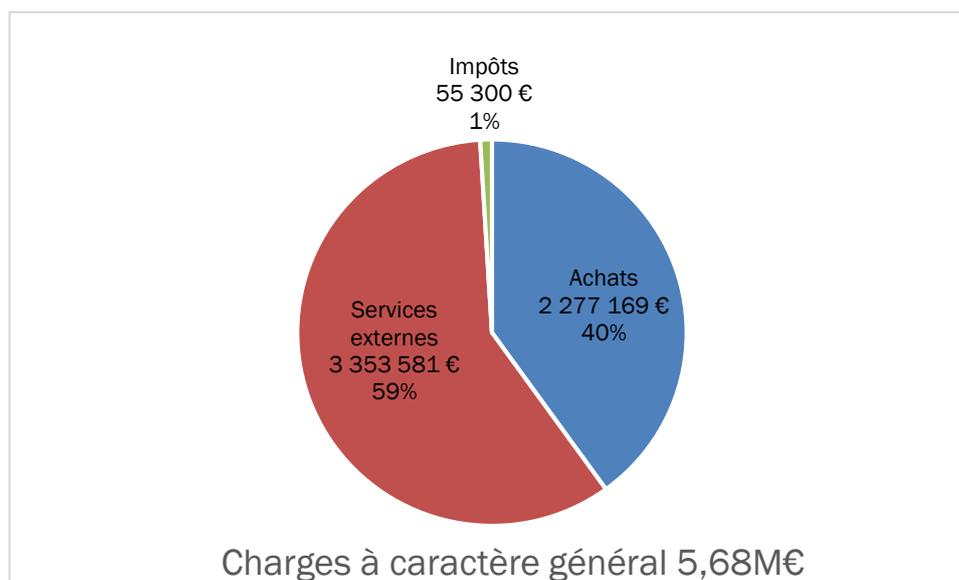


1.2.1 Charges à caractère général : 5.68 M€

Cette rubrique correspond au chapitre O11 du BP. Il est prévu en hausse de 197K€ soit +3.6%

Ce poste constitue le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité.

Les principaux éléments constitutifs de ce poste sont les suivants :



La hausse prévisionnelle est concentrée sur les services externes (+243K€) alors que le poste achats connaît une

1.2.1.1 Achats : 2.27 M€

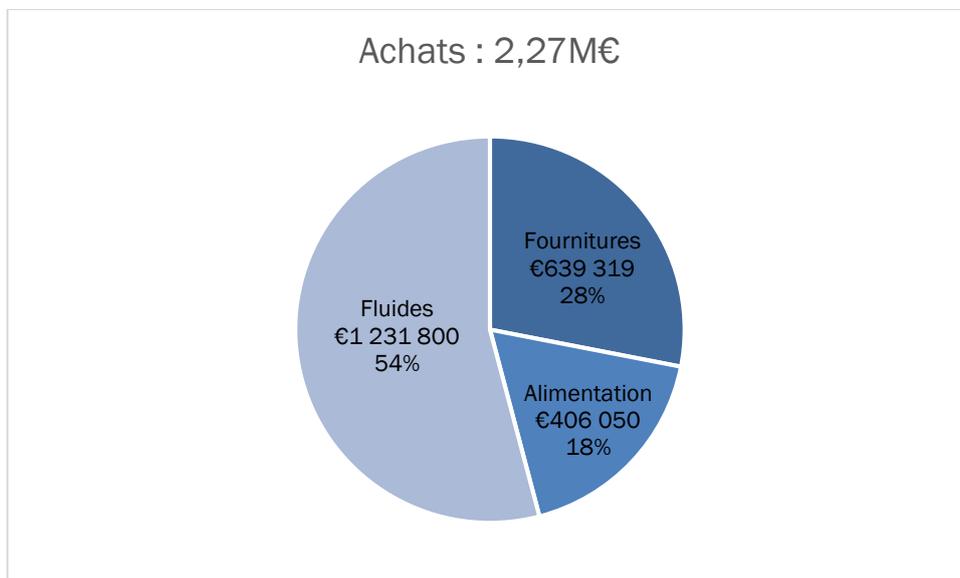
Ce poste connaît une baisse de 60K€ soit -2.6%.

Cette variation se situe principalement sur le poste « énergie électricité » (-58K€) liée à une baisse du prix des fluides sur nos contrats 2021 concernant le gaz et l'électricité.

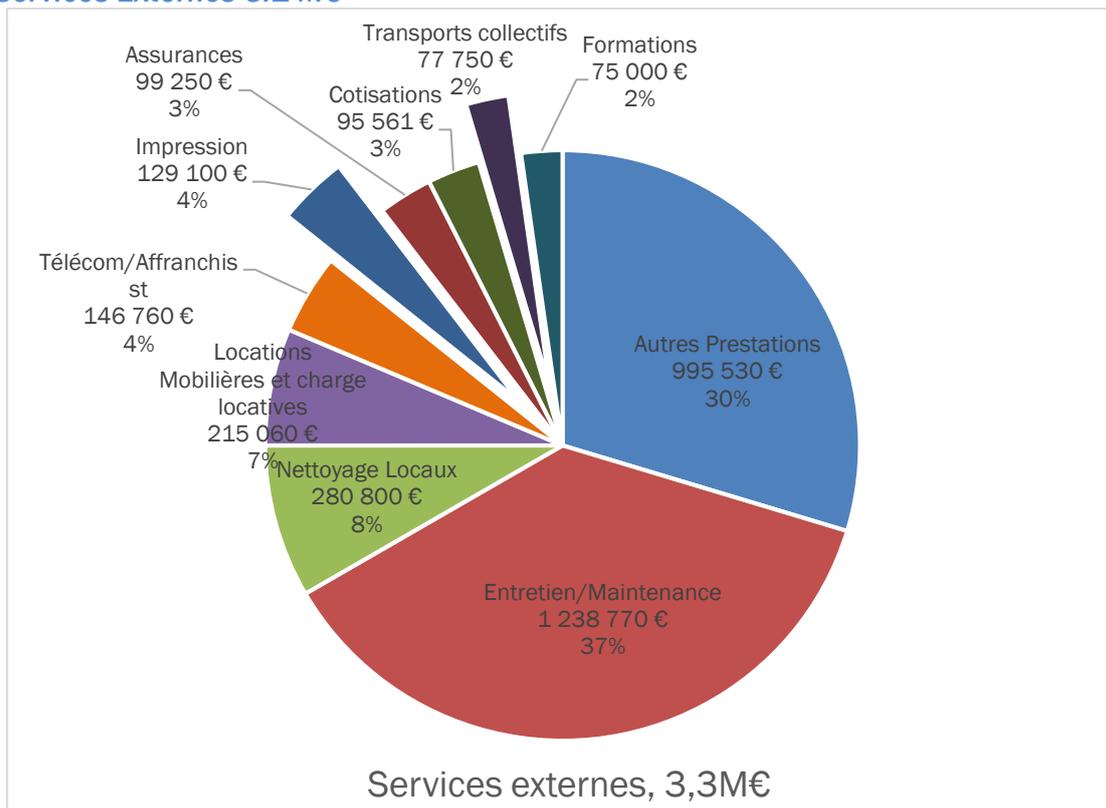
Pour la fourniture d'électricité, la commune adhère depuis le 1er janvier 2021 au groupement de commande coordonné par le SIEG sous forme d'accord cadre au niveau du Département. Les prix sont bloqués sur 2 ans. L'accord cadre est divisé en 3 lots : l'éclairage public, l'électricité verte et les gros bâtiments. C'est sur ce lot en particulier que la baisse des prix est attendue la plus importante (-10%).

Pour la fourniture de gaz, la commune adhère depuis le 1er janvier 2021 au groupement de commande coordonné par le Conseil départemental, là encore sous forme d'accord cadre. C'est l'entreprise Enedis qui a remporté le marché avec des tarifs en baisse de 12% pour l'année 2021.

A noter toutefois que cela ne présage ni des consommations effectives par la collectivité, ni des éventuelles hausses de taxes sur les fluides.



1.2.1.2 Services Externes 3.1 M€



Ce poste connaît une augmentation de 10.75%, (200 k€) concentrée principalement sur le poste « entretien / maintenance » en raison :

- ✓ du recours à des prestations externes pour l'entretien de la voirie (+35K€)
- ✓ d'une augmentation de la ligne maintenance à hauteur de +149K€.

D'une part, ce poste prend en compte la signature du marché « maintenance toitures », avec une inscription à hauteur 100K€ sur 2021 (pas de travaux réalisés en 2021). Le marché correspond à la mise en place d'un suivi extérieur des toitures, avec vérification annuelle, ceci afin de passer d'une gestion des dysfonctionnements et de l'imprévu à un entretien régulier visant à prévenir les sinistres.

D'autre part, ce poste incorpore la création d'une ligne relative à la maintenance des serres (+5K€, le bâtiment ayant besoin d'une maintenance non réalisée jusqu'à présent), et aux augmentations des prévisions afin de se rapprocher au mieux du réalisé notamment pour la maintenance des ascenseurs (+8K€, obligation réglementaire) et des alarmes (+5K€).

Les autres postes sont stables.

1.2.1.3 Impôts 55 k€

Cette rubrique retrace principalement les taxes foncières dont la commune est redevable. La commune est en effet redevable de cette taxe pour les propriétés non affectées à des services publics administratifs (principalement la Halle, la supérette du Couriat, et le centre aéré de Loubeyrat qui est hors du territoire de Riom).

Ce poste est prévu à hauteur de 55k€ pour 2021, exceptionnellement en hausse de 14 k€. En effet, la commune a vendu un terrain situé à l'AFU des Martres. L'acte notarié contient une clause stipulant qu'une partie du produit de cession doit être reversée à l'AFU à hauteur de 14K€ (participation à l'aménagement de l'AFU.)

1.2.2 Charges de personnel : 13.8 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 012 du BP.

Les charges de personnel ne connaissent qu'une faible variation de prévision entre 2020 et 2021 avec une augmentation de 0.49 %, dans la ligne de la politique de maîtrise salariale de la collectivité.

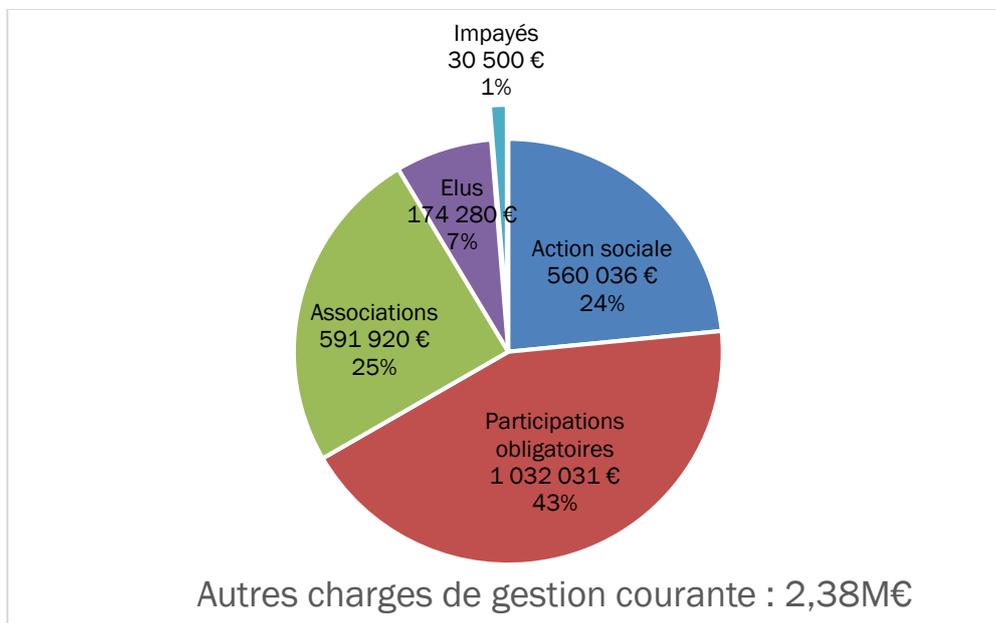
La prévision 2021 intègre ainsi la dernière année de mise en œuvre du Parcours Professionnels, carrières et rémunérations pour environ 65 000 €, l'impact lié au renforcement des mesures de lutte contre la propagation de

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-BF
Date de publication : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

la COVID-19 et la mise en place par le législateur d'une prime de précarité pour les agents contractuels embauchés à compter du 1er janvier 2021 (environ 70 000 €).

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 2.38 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 65 du BP
Ce poste est en hausse de 2.9% (+70k€).



1.2.3.1 Participations obligatoires : 1,03M€

Ce poste est estimé à hauteur de 1,03M€ pour l'année 2021. Il est constitué principalement de la contribution au SDIS (qui représente à elle seule 65 % de ce poste) et de la participation OGEC (qui représente 30% de ce poste).

1.2.3.2 Associations 591 k€

Ce poste valorise le soutien financier de la commune aux associations. Il est stable par rapport aux inscriptions 2019.

Afin de mesurer l'importance de l'effort de la collectivité en direction des associations, il est à noter qu'aux subventions directes s'ajoutent les prestations en nature en provenance de la collectivité, dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, prêts de matériels et prestations diverses.

1.2.3.3 Action Sociale : 560 k€, +9K€

Ce poste de dépense recouvre :

- ✓ la subvention d'équilibre de 156 k€, allouée au CCAS et stable de BP20 à BP21. Cette subvention est destinée à équilibrer les comptes du CCAS, et prévue sur la base d'un fonctionnement hors contexte sanitaire (les non dépenses liées aux éventuelles annulations d'animations pouvant ainsi être réorientées vers des besoins liés à la crise si nécessaire).
- ✓ ainsi que la traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la commune à hauteur de 403 k€, en progression de +9 k€ liée à l'augmentation progressive des charges de personnel (glissement technicité vieillesse).

1.2.4 Charges financières : 75 K€

Les intérêts 2020 de la dette contractée par la commune sont en baisse de 26.6% (-20 k€) compte tenu de l'évolution favorable du profil de taux des emprunts de la collectivité et le faible endettement de la collectivité.

En effet les emprunts anciens aux taux fixes les plus défavorables continuent de s'éteindre, tandis que les emprunts à taux variables et les nouveaux à taux fixes bénéficient du contexte financier favorable.

Pour rappel, le remboursement du capital de l'emprunt apparait en section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-BF
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

1.2.5 Charges exceptionnelles : 26 K€

Ce poste est reconduit en légère hausse de 1000€

1.2.6 Atténuation de produits : 280 K€, -25K€, -11%

Ce poste est prévu en baisse.

Ce chapitre concerne principalement le FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, ramené à hauteur de 260k€ (-20K€). En effet, la participation de la commune à ce fonds diminue progressivement.

Il s'agit également des dégrèvements de taxe d'habitation concernant les logements vacants (+5K€ pour atteindre 20K€), en lien avec le réalisé des dernières années (moyenne de 13K€ sur les années 2016 à 2020).

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-BF
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021



Commune de 

2.1.3 Subventions d'Investissement 725 k€ inscriptions nouvelles + 222K€ reports

Cette rubrique se retrouve au chapitre 13 du BP

Elle comprend 725K€ d'inscriptions nouvelles et 222K€ de reports

Par prudence et sincérité, les subventions ne sont inscrites au budget que lors de la réception de l'arrêté de notification. Ainsi l'année 2021 ne peut au stade du budget primitif bénéficier des subventions encore en cours d'instruction.

Les principales subventions inscrites au budget pour cette année et les partenaires financiers de la Commune sont les suivantes :

Conseil régional : équipement vidéoprotection	68 554€
Conseil régional aménagement RD 2029	102 000€
Conseil régional réfection courts de tennis Henry Cochet	23 000€
Conseil régional renouvellement éclairage public stade E Pons	42 000€
Conseil Départemental rénovation tour de l'horloge travaux	104 430€
DRAC rénovation tour de l'horloge travaux	146 201€
Etat/DSIL toitures R Cassin	59 640€
RLV	10 000€
Etat/DSIL restructuration Groupe scolaire J Rostand (30%)	90 000€
RLV	20 000€
Etat/DSIL mise aux normes accessibilité et sécurisation du cimetière	47 640€
Etat/DSIL mise aux normes réfection tennis	51 750€
RLV parking mairie annexe	58 650€
CAF : travaux Loubeyrat	41 641€
Banque des territoires : action cœur de ville	50 000€
Etat/DETR (solde) mise en accessibilité Adap' 2016	21 950€
Total	947 456€

2.1.3. Taxe d'aménagement : 220 k€

La taxe d'aménagement se retrouve au chapitre 10 du BP.

La taxe d'aménagement est prévue en baisse de 30K€ en prévision 2021 par rapport à la prévision 2020, compte-tenu des programmes d'aménagement en cours et de la prudence par rapport au contexte.

2.1.5 Cessions : 400K€

Cette rubrique correspond au chapitre 024 du BP

La cession principale prévue en 2021 concerne la Caserne Vercingétorix pour 260K€.

Une ligne de 140K€ « divers » est prévue comme chaque année.

2.1.6 Amendes de police : 150 k€

Cette rubrique se retrouve au chapitre 13 du BP

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

2.1.7 Emprunt : 3.78 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 16 du BP

Une fois toutes les recettes d'investissement comptabilisées, il est nécessaire d'équilibrer le budget prévisionnel au travers d'un emprunt.

Aussi, pour l'année 2021, l'emprunt d'équilibre est proposé à hauteur de 3.78 M€.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-BF
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021



Commune de 

2.2 Dépenses d'investissement : 13.08 M€

En matière d'investissement, il s'agit de la première année « pleine » de ce mandat.

Les investissements 2021 sont principalement constitués des « coups partis », à savoir des projets qui ont déjà fait l'objet d'études et de passation des marchés et pour lesquels le lancement des travaux est en cours.

Ils sont également constitués des éléments des différents schémas directeurs (les véhicules, les voiries et réseaux) et du précédent plan pluriannuel d'investissement, en ce qui concerne le patrimoine scolaire, les travaux Adap' et les monuments historiques notamment.

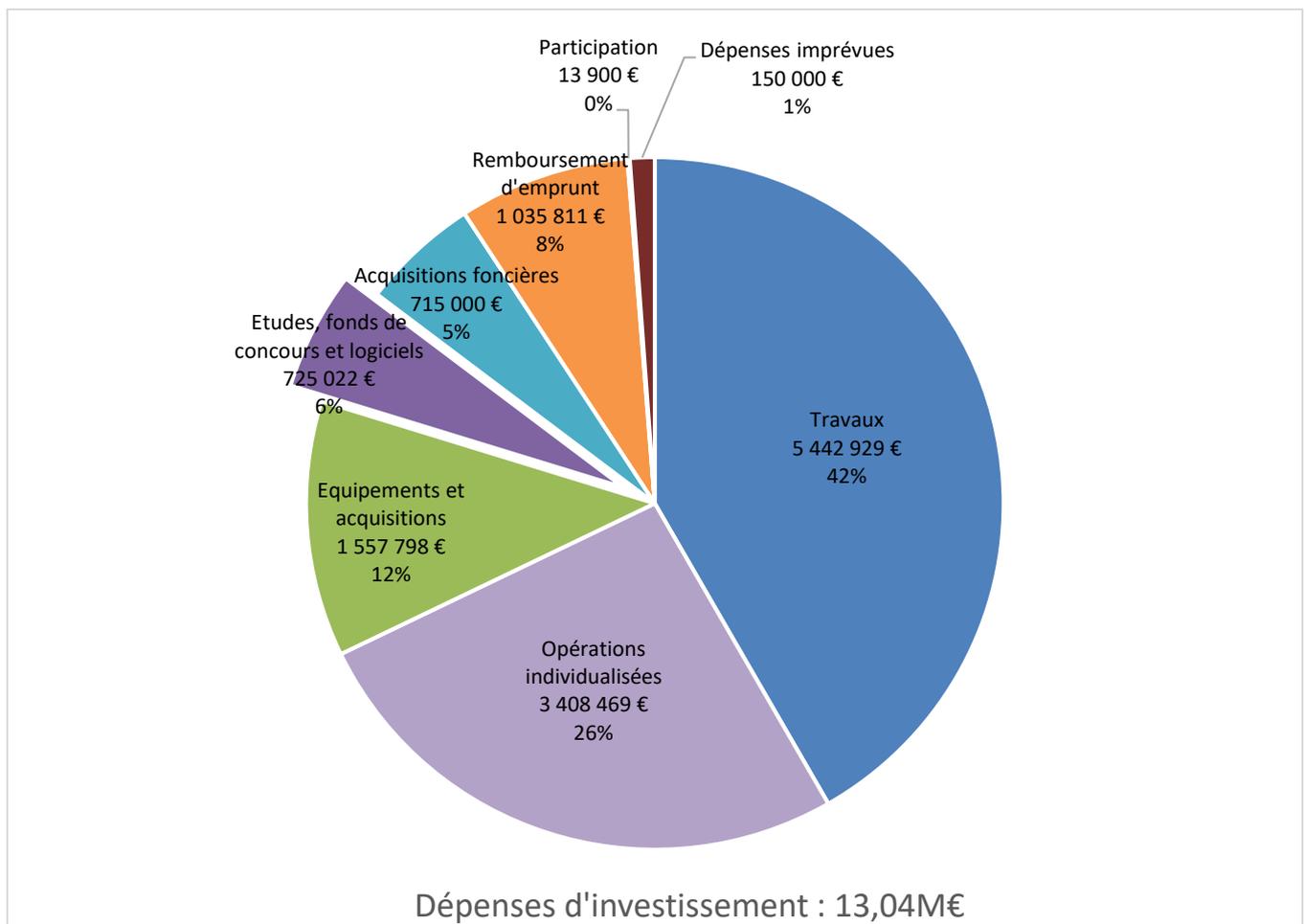
Ainsi, aux chapitres 20 et 23, les coups partis représentent 8,8M€ sur les 13,08€ budgétés.

L'élaboration du budget a donc laissé peu de marge pour les inscriptions autres.

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose l'inscription des dépenses réelles suivantes :

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Dépenses	11 745 366.37€	1 338 563.63€	13 083 930€

Ces 13,08 M€ peuvent se représenter de la manière suivante :



2.2.1 Investissements sous forme d'opérations individualisées : 3,4M€

Cette rubrique correspond à la rubrique « Opérations » du BP

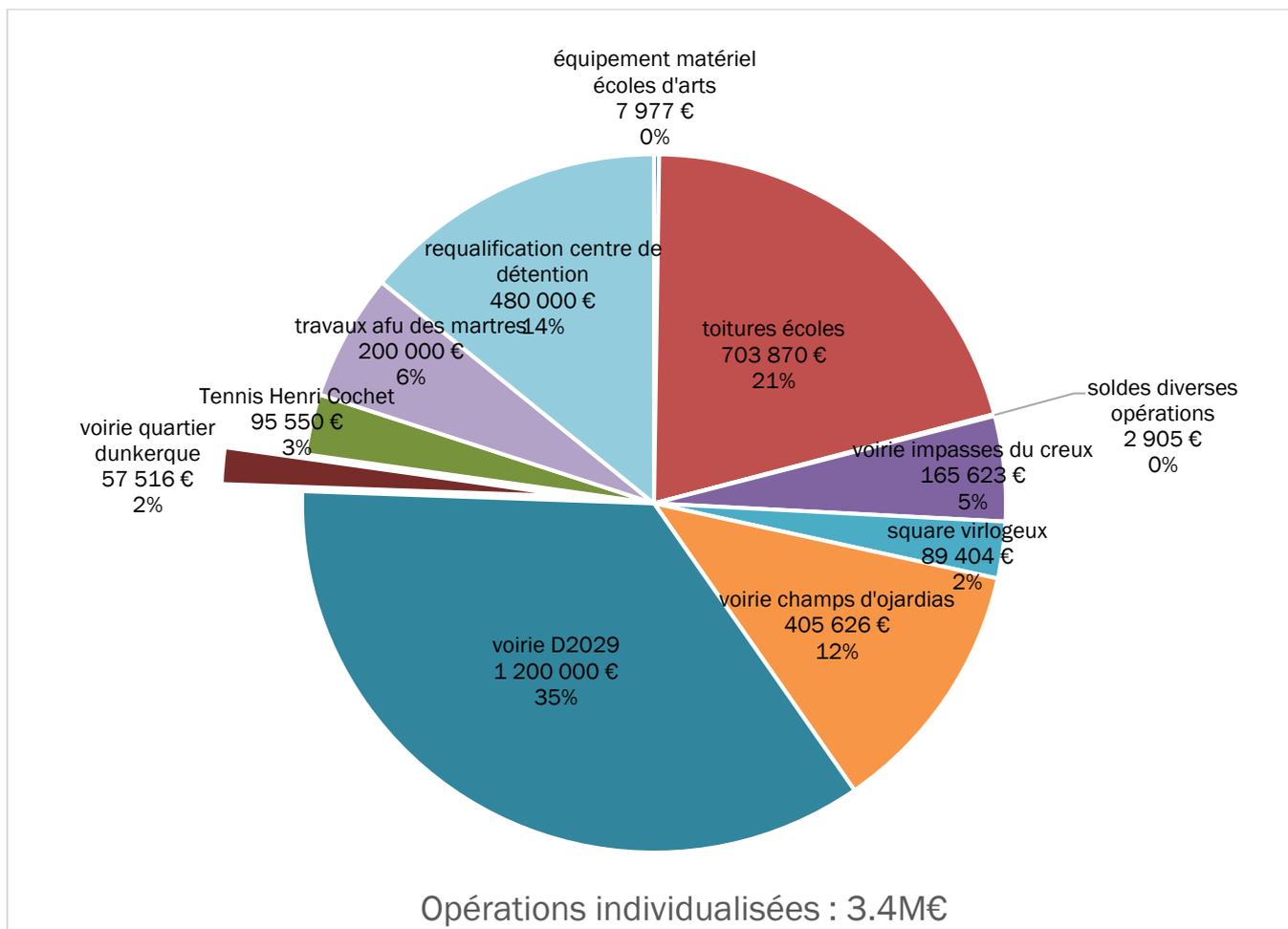
Nous débutons la présentation des investissements par les opérations individualisées.

Dans le budget, ces opérations sont distinguées comptablement des autres dépenses d'investissement. Elles font l'objet de lignes spécifiques, et sont « détachées » du budget général. Une éventuelle modification à la hausse des opérations individualisées en cours d'année doit impérativement faire l'objet d'une décision modificative.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-BF
Date de publication : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

Cette technique comptable permet un suivi individualisé utile dans les relations avec les partenaires financiers et qu'il convient d'anticiper dès le vote du budget.

11 opérations font l'objet d'une inscription en 2021, en voici le détail :



Ces opérations déroulent tout d'abord les principales opérations de voiries au premier rang desquelles se situent la phase 1 de l'aménagement paysager de la RD 2029, les travaux impasse du Creux et Champs d'Ojardias, ainsi que la poursuite de la maîtrise d'œuvre sur le quartier de Dunkerque en lien avec RLV.

Voirie RD2029

La maîtrise d'œuvre est effectuée par le bureau d'étude en interne, poursuivant l'exploitation des concertations réalisées. Les travaux sont prévus sur 2 exercices.

Autres voiries

Le Schéma directeur des voiries et réseaux humides de la Commune a en effet fait l'objet d'un partage avec RLV lors du transfert de la compétence eau potable, assainissement, eaux pluviales urbaines qui permet à la commune d'en poursuivre le déroulement de manière concertée avec la Communauté d'Agglomération. A noter que dans l'attente d'une CLECT sur le transfert de la compétence eaux pluviales urbaines, le déroulé de ce schéma sera accompagné du versement de fonds de concours à RLV à 50% du montant HT des travaux liés.

Toiture des bâtiments communaux

Le programme de réfection des toitures des bâtiments communaux se poursuit. Les travaux réalisés en 2020 sur les groupes scolaires impactent le BP 2021 en reports comme suit : René Cassin (105K€) et Jean Moulin (14K€). Est par ailleurs inscrite au budget prévisionnel 2021 l'opération de réfection des toitures du groupe scolaire Pierre Brossolette, dont les travaux s'étaleront sur les exercices budgétaires 2021-2022 pour un coût évalué à 581K€ (dont 33K€ de reports de maîtrise d'œuvre). En intégrant le plan de retrait de l'amiante, le coût global pour cette opération est estimé à 880K€, budgétés sur les années 2020, 2021 et 2022.

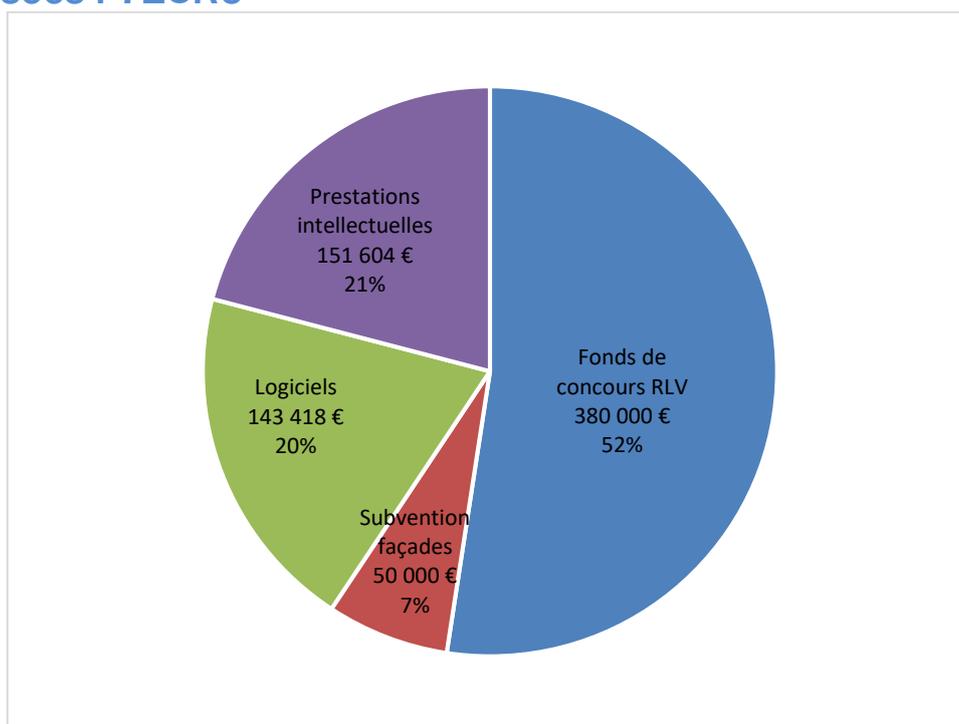
Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-BF
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021



La requalification des friches de l'ancien centre de détention bénéficie d'une inscription prévisionnelle pour l'acquisition à hauteur de 400K€. Dans l'attente, une étude de programmation est prévue pour 50K€. Sont également prévus 30K€ pour une prestation de maîtrise d'œuvre de démolition des éléments non classés (miradors, préfabriqués, comprenant l'estimation des travaux, l'élaboration des documents de consultation des entreprises, la sélection et suivi des entreprises. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la convention en cours avec l'Etat, permettant à la commune d'améliorer sa connaissance du bien et en cas d'acquisition, de mettre en œuvre les premières mesures de reconversion du site.

Divers soldes et fin d'opérations 2020 complètent ces inscriptions. En ce qui concerne le **Bassin Virlogeux**, il s'agit d'un reste à réaliser de l'année 2020 à hauteur de 89K€, les travaux étant désormais terminés. Il en est de même de la **réfection des courts extérieurs de Tennis Henry Cochet** pour un total de 95K€.

2.2.2 Etudes, fonds de concours et logiciels hors opérations individualisées : 725K€



Différentes **prestations intellectuelles en accompagnement spécifiques, techniques et juridiques des principaux projets** sont prévues pour l'année 2021 :

Ainsi, **l'Îlot Grenier** fait l'objet d'une inscription à hauteur de 100K€ pour des prestations de complément à la connaissance technique du site, et d'accompagnement au chiffrage et à la rédaction des contrats de partenariats pour la réhabilitation du site.

Le programme de redynamisation du cœur de ville voit l'inscription de 41K de reports 2020 relatifs aux diagnostics pour le centre de détention étant rappelé que la requalification de l'ancien centre de détention fait l'objet de budgétisations en opérations individualisées.

Une prestation externalisée sur la création d'un Gymnase (déplacement de La Riomoise) est prévue pour 10K€

Les fonds de concours à RLV permettent de participer aux côtés de l'agglomération aux projets qu'elle porte et qui présentent un intérêt communal avéré. Pour l'année 2021, ces fonds de concours regroupent : le dernier versement pour les Jardins de la Culture (280K€), les études de stationnement (50K) et une opération de travaux d'eaux pluviales (50K€).

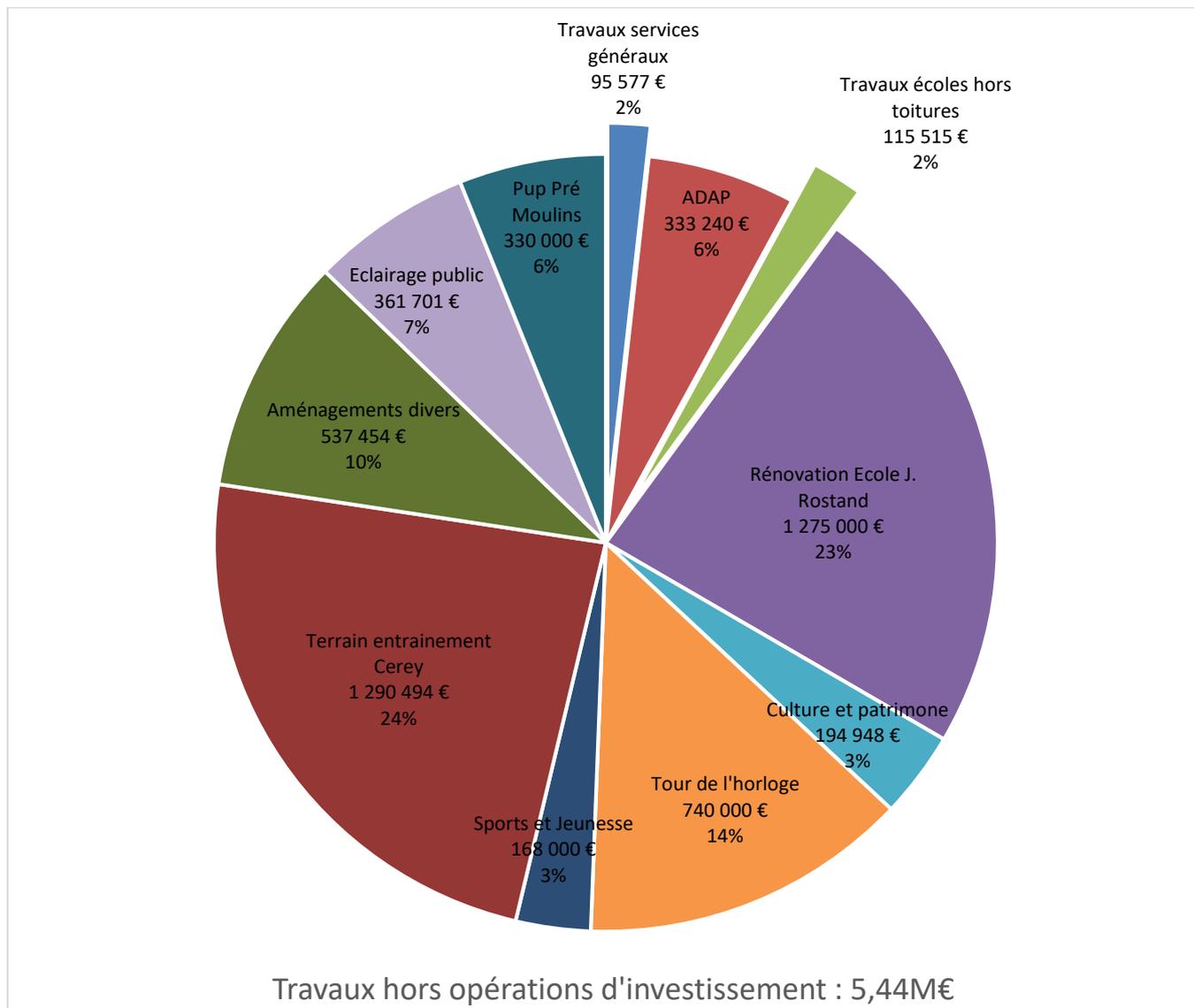
Comme chaque année, la campagne de **renovation des façades** prévoit 50K€ afin d'encourager le plan de renouvellement et de mise en valeur du cœur de ville.

Accusé de réception en préfecture
063-216393008-20210208-DELIB210207-BF
Date de l'arrêté : 08/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021



2.2.3 Travaux hors opérations individualisées : 5.44M€

Hors opérations spécifiques présentées ci-dessus, la commune prévoit 5.44M€ de travaux en 2020, qui se décomposent pour les grandes masses comme suit :



Les différentes mises aux normes de l'**Agenda d'accessibilité programmée** suivent leur cours pour 333K€. Il s'agit là d'un programme pluriannuel qui va se poursuivre jusqu'en 2023

L'ADAP concerne les sites suivants : Espace Couriat, Gymnase R. Chabert, Maison de quartier rue du Creux, stade Dumoulin, ARJ rue du Nord, complexe sportif Emile Pons.

Les équipements scolaires

Le schéma directeur de rénovation du patrimoine scolaire suit son cours. Aussi, le **groupe scolaire Jean Rostand** va bénéficier cette année d'un important programme de rénovation à hauteur de 1.27M€.

En parallèle, un plan d'entretien et de travaux est appliqué aux autres **groupes scolaires** à hauteur de 115K€ sur 2021.

Les équipements sportifs

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-BF
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021



A Cerey, le terrain d'entraînement de football, en matériau dit « stabilisé » va être transformé en terrain synthétique pour un montant de 1,29M€ (maitrise d'œuvre comprise).

Le patrimoine historique

Dans la poursuite du schéma directeur des monuments historiques de la commune, la réhabilitation du dôme de la Tour de l'Horloge est entrée dans sa phase opérationnelle depuis septembre 2020, l'essentiel des travaux se déroulant sur l'année 2021 pour un coût total de 740K€.

Comme pour l'Education Jeunesse et le Sport, le patrimoine historique et culturel bénéficie aussi d'inscriptions complémentaires, dont la maîtrise d'œuvre pour la sécurisation électrique de l'Eglise Saint Amable et la sécurisation intérieure de l'Eglise du Marthuret.

Aménagements d'espaces publics

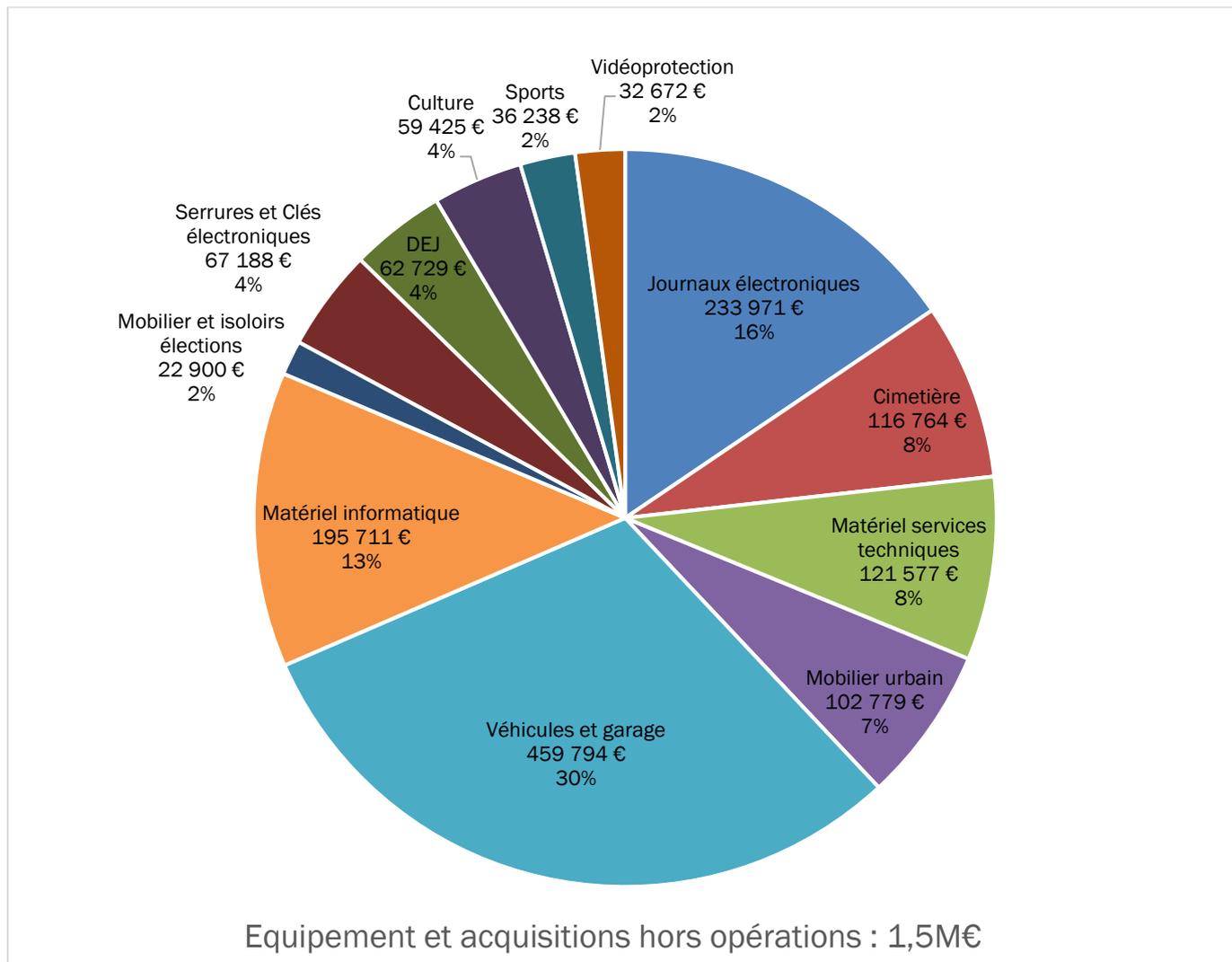
Les équipements d'éclairage public continuent d'être renouvelés : 310K€ nouvellement inscrits sur la ville, 51K€ de reports 2020 pour les éclairages du stade Emile Pons.

Les opérations de voirie prévues dans le PUP du Pré du Moulin à La Varenne font l'objet d'une réinscription (330K€) ; la maîtrise d'œuvre côté Commune a été réalisée en bureau d'études interne et nécessite maintenant l'aboutissement des autres maitrises d'œuvre, le calendrier de travaux étant dépendant de la coordination avec le porteur privé et RLV.

Enfin, les aménagements divers (537K€) sont principalement constitués des travaux de voirie et du report 2020 de la voirie Gilbert Romme dont les travaux ont débuté en septembre 2020.

2.2.4 Equipements et acquisitions hors opérations : 1.5M€

Cette rubrique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP



Les journaux électroniques (panneaux numériques) sont inscrits à hauteur de 233K€ (156K€ nouvellement inscrits et 78K€ de reports). La question de l'opportunité d'un achat plutôt que d'une location reste toutefois à l'étude, à l'aune du renouvellement prochain du contrat avec l'entreprise Decaux.

Les travaux du cimetière sont traditionnellement inscrits au chapitre 21 en comptabilité, même s'il s'agit bien de travaux. Pour l'année 2021, et dans la continuité des années précédentes, est prévue une enveloppe de 70K€ pour le programme pluriannuel d'enherbement des allées de l'ancien cimetière (réalisée par un tiers) et la poursuite des travaux de mise en accessibilité et sécurisation qui s'étendra jusqu'en 2022. Un pan important concerne la reprise du mur extérieur du cimetière nouveau côté cheminement piéton, en report de 2020 (46K€).

Le **cadre de vie** bénéficie des opérations de renouvellement du mobilier urbain notamment la 2e tranche du renouvellement des poubelles du centre-ville et du parc du Cerey.

Pour la sécurisation des espaces publics par la vidéoprotection, sont inscrits 30K€ nouveaux et 32K€ en reports, (caméras nomades destinés dans un premier temps à équiper la rue Jeanne d'arc et renouvellement de caméras de la première période d'installation).

Les acquisitions du chapitre 21 servent également à l'amélioration et au renouvellement des moyens du service public.

Culture Vie associative

Ainsi, 2021 doit voir la fin du programme pluriannuel de remplacement des équipements scéniques, de régies culturelles et de la Maison des associations. 48K€ sont prévus pour l'installation d'un nouveau système audio pour

Accusé de réception en préfecture
063-216395008-20210208-DLFB210207-BP
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

Tableaux synthétiques : Comptes administratifs

Depenses réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol CA 20/19
011 Achat et prestations de service	4 792 726	4 723 389	4 655 586	-1,44%
012 Charges brutes de personnel	13 089 135	13 153 959	13 051 429	-0,78%
65 Autres charges de gestion courante	2 831 594	2 825 624	2 589 374	-8,36%
66 Charges financières	123 683	108 471	84 681	-21,93%
67 Charges exceptionnelles	15 990	5 569	406 279	7195,42%
014 Atténuation de produits	312 541	296 675	268 151	-9,61%
022 Dépenses imprévues				
TOTAL	21 165 670	21 113 687	21 055 500	-0,28%

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol CA 20/19
Fiscalité directe et indirecte	13 008 150	13 544 347	13 225 171	-2,36%
Attribution de compensation TP	4 945 157	4 942 821	4 942 821	0,00%
Dotations solidarité RLV	1 292 681	1 266 827	1 266 826	0,00%
Dotations et compensations état	2 087 593	1 919 602	1 951 330	1,65%
Produit des services + locations	1 902 573	1 927 464	1 266 674	-34,28%
Rbst charges de personnel	1 499 218	1 419 741	1 335 725	-5,92%
Subventions	1 156 824	1 018 027	955 412	-6,15%
Autres recettes propres (hors cessions)	60 595	182 332	71 268	-60,91%
TOTAL	25 952 790	26 221 161	25 015 227	-4,60%

Dépenses réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol CA 20/19
Travaux en régie	106 395	78 131	99 257	27,04%
10 reversements taxes d'aménagement				
20 Etudes, logiciels	56 565	66 475	196 401	195,45%
204 Fonds de concours	2 852 063	2 305 904	19 530	-99,15%
21 Equipements et Immobilier	1 468 111	658 725	2 265 451	243,91%
23 Travaux d'investissement	3 471 353	2 888 823	3 133 396	8,47%
26 titres de participation (AFL)		13 900	13 900	0,00%
16 Remboursement du capital de la dette	952 133	1 154 365	1 003 124	-13,10%
27 créance sur particulier (vente à terme EFCAM)			480 000	
020 dépenses imprévues				
TOTAL	8 906 620	7 166 323	7 211 059	0,62%

Recettes réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol CA 20/19
FCTVA	1 352 926	798 338	569 177	-28,70%
Amendes de police	167 721	176 783	161 355	-8,73%
TLE / Taxe d'aménagement	355 388	326 264	235 635	-27,78%
échéances vente à terme efcam			21 526	
Subventions et fds de concours	1 320 615	373 264	565 279	51,44%
Cessions	192 022	999 548	710 335	-28,93%
TOTAL	3 388 672	2 674 197	2 263 307	-15,36%

Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 21/20
011 Achat et prestations de service	5 068 473	5 188 429	5 488 408	5 686 050 €	3,60%
012 Charges brutes de personnel	13 686 370	13 733 020	13 762 380	13 830 110 €	0,49%
65 Autres charges de gestion courante	2 279 060	2 341 969	2 318 505	2 388 767 €	3,03%
66 Charges financières	127 000	115 000	95 000	75 000 €	-21,05%
67 Charges exceptionnelles	24 200	25 000	25 000	26 000 €	4,00%
014 Atténuation de produits	335 000	325 000	315 000	280 000 €	-11,11%
022 Dépenses imprévues	150 000	150 000	150 000	150 000 €	0,00%
TOTAL	21 670 103	21 878 418	22 154 293	22 435 927	1,27%

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 21/20
Fiscalité directe et indirecte	12 801 901	13 099 884	13 416 229	13 188 479 €	-1,70%
Attribution de compensation TP	4 945 157	4 942 821	4 942 821	4 942 821 €	0,00%
Dotations solidarité RLV	1 292 681	1 266 827	1 266 827	1 266 827 €	0,00%
Dotations et compensations état	1 817 859	1 983 626	1 839 772	1 864 794 €	1,36%
Produit des services + locations	1 654 200	1 662 280	1 830 440	1 523 408 €	-16,77%
Rbst charges de personnel	1 370 874	1 252 874	1 193 117	1 248 931 €	4,68%
Subventions	451 710	433 500	440 450	466 215 €	5,85%
Autres recettes propres (hors cessions)	60 460	155 700	40 000	54 000 €	35,00%
TOTAL	24 394 842	24 797 512	24 969 656	24 555 475	-1,66%

Dépenses réelles d'investissement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 21/20
Travaux en régie	350 000	250 000	200 000	200 000	0,00%
10 reversements taxes d'aménagement				35 000	
20 Etudes, logiciels	99 668	353 334	269 416	375 525	39,38%
204 Fonds de concours	3 100 000	2 450 000	270 000	430 000	59,26%
21 Equipements et Immobilier	1 694 649	1 668 083	2 124 995	2 680 775	26,15%
23 Travaux d'investissement	5 636 437	4 765 597	6 798 609	8 362 918	23,01%
26 titres de participation (AFL)	0	13 900	13 900	13 900	0,00%
16 Remboursement du capital de la dette	932 431	1 154 111	1 098 211	1 033 811	-5,86%
27 créance sur particulier (vente à terme EFCAM)			480 000		-100,00%
020 dépenses imprévues	150 000	150 000	150 000	150 000	0,00%
TOTAL	11 963 184	10 805 024	11 405 131	13 281 930	16,46%

Recettes réelles d'investissement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evol BP 21/20
FCTVA	1 300 000	780 000	550 000	740 000	34,55%
Amendes de police	180 000	20 000	150 000	150 000	0,00%
TLE / Taxe d'aménagement	200 000	250 000	250 000	220 000	-12,00%
échéances vente à terme efcam				29 080	
Subventions et fds de concours	2 213 600	600 178	525 082	947 656	80,48%
Cessions	300 000	1 500 000	1 100 000	400 000	-63,64%
TOTAL	4 193 600	3 150 178	2 575 082	2 486 736	-3,43%

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-18
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021

Conclusion

Premier budget de la mandature, ce document s'inscrit dans la ligne politique fixée, à savoir un maintien des taux d'imposition associé à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, stratégie devant permettre de dégager une capacité à investir au service des Riomois.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20210208-DELIB210207-BF
Date de télétransmission : 12/02/2021
Date de réception préfecture : 12/02/2021



Commune de 